



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES

Association loi 1901 créée en 1997
reconnue d'intérêt général
Web : www.refuge-asclaf.fr - Mail : contact@refuge-asclaf.fr

Siège social :
7 Rue Julien Chailloux – 94260 Fresnes
Téléphone : 07 83 63 21 60

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE 5 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 5 septembre, à quinze heures, au Centre Henri Thellier, sis 18 rue Auguste Daix 94260 Fresnes, se sont réunis les adhérents de l'association ASCLAF.

Il a été constaté sur la liste d'émargements que 26 adhérents étaient présents et 9 représentés ; aucun quorum n'étant nécessaire, les adhérents présents et représentés peuvent délibérer valablement. L'Assemblée est présidée par Madame CARLIER Geneviève en qualité de présidente en exercice de l'ASCLAF.

Etaient présents les membres du conseil d'administration suivants :

- Mme Geneviève CARLIER, Présidente
- Mme Evelyne DUBIEL, Secrétaire
- Mme Ginette LAHAYE, Trésorière
- Mme Frédérique DESPLANQUES, Trésorière adjointe

Etait absent :

- Mr Vincent DELIGNY, Chargé de Communication

La présidente ouvre la séance à 15 heures en souhaitant la bienvenue aux adhérents et bénévoles, rappelant combien leur aide est précieuse et indispensable à la continuité de l'ASCLAF ainsi qu'au fonctionnement du refuge Madame CARLIER tient particulièrement à remercier le travail et l'investissement des bénévoles pour l'évolution du refuge.

Elle présente l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement et Election des membres du Conseil d'Administration
- Compte-rendu moral 2019 et bilan financier 2019
- Règlement intérieur
- Projets pour 2020.

1^{er} point de l'ordre du jour :

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Après plus d'une décennie à la présidence de l'ASCLAF, Mme Geneviève CARLIER fait part aux adhérents présents qu'elle quitte son poste de Présidente pour raison de santé.

Mme Geneviève CARLIER nous informe malgré tout de sa volonté de continuer à œuvrer au sein du refuge.

Nous tenons à remercier Mme CARLIER chaleureusement pour sa présence, son engagement et toutes les actions menées tout au long de ces années pour le bien-être de nos petits félins.

Suite à une année passée au sein du Conseil d'Administration de l'association, Mr Vincent DELIGNY nous a fait part de sa non représentation au poste occupé.

Nous remercions Mr Vincent DELIGNY pour les missions réalisées au sein de l'ASCLAF.

Le mandat des autres membres du Conseil d'Administration a été renouvelé pour une durée de deux ans.

Se présentent Mesdames Emilie CORRE, Dominique HELIN, Carole MAURO, Anne SAOUZANET et Nicole VALLADEAU. *Celles-ci officient déjà au sein de l'ASCLAF sur diverses activités.*

Suite aux votes des membres présents et représentés Mesdames Emilie CORRE, Dominique HELIN, Carole MAURO et Nicole VALLADEAU sont élues avec 35 voix et Mme Anne SAOUZANET avec 32 voix.

De ce fait la constitution du Conseil d'Administration est, à compter de ce jour, la suivante :

Madame CORRE Emilie,
Madame DESPLANQUES Frédérique,
Madame DUBIEL Evelyne,
Madame HELIN Dominique,
Madame LAHAYE Ginette,
Madame MAURO Carole,
Madame SAOUZANET Anne,
Madame VALLADEAU Nicole
Madame CARLIER Geneviève en tant que Membre d'honneur.

2^{ème} point de l'ordre du jour :

Le compte rendu moral 2019

Madame VALLADEAU nous rapporte que plus de 268 interventions ont été réalisées cette année 2019 par les bénévoles de l'Association, soit

- Plus de 220 stérilisations dont une quarantaine de chats libres,
- 247 adoptions,
- Chats recueillis et rendus à leur propriétaire, chats décédés sur la voie publique.

Comme les années précédentes, tout ceci n'a pu être réalisé que grâce au soutien financier (adhésions et dons) de tous les membres ainsi qu'à l'effort collectif de tous nos bénévoles et familles d'accueil sans lesquels l'ASCLAF ne pourrait continuer à fonctionner.

Remerciement est fait à la municipalité de Fresnes pour la mise à disposition du terrain, de la maison et de bien d'autres services ainsi que les communes voisines donnant des subventions.

Les interventions de l'ASCLAF ont été à nouveau très variées tout au long de l'année 2019 et ont couvert la commune de Fresnes mais aussi celles de Chevilly Larue, L'Hay les Roses, Rungis et d'autres communes limitrophes.

Il est rappelé que les frais vétérinaires engagés pour la stérilisation des chats libres restent à la charge de l'association, la plupart de ces chats étant trop sauvages pour être adoptés.

Egalement, l'association a un grand besoin de bénévoles pour aider à l'entretien du refuge, mais aussi de familles d'accueil qui accepteraient d'accueillir des chatons ou chats ayant besoin de soins particuliers le temps de leur trouver un foyer ou le temps de leur convalescence. A ce jour, l'ASCLAF compte plus d'une dizaine de familles d'accueil.

Le compte rendu moral 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu financier 2019

La Présidente donne la parole à la Trésorière adjointe qui nous donne le bilan suivant :

RECETTES 2019

PARTICIPATION	ADHESIONS	SUBVENTIONS	DONS	TOTAL ANNUEL
43.273,77	11.174,40	2.250,00	34.258,62	90.956,79

DEPENSES 2019

NOURRITURE	FRAIS DIVERS	PTT	VETERINAIRES	TOTAL ANNUEL
14.107,89	5.601,52	882,69	64.771,71	85.363,81

Le bilan financier a été présenté à l'ensemble des membres présents et approuvé à l'unanimité.

3^{ème} point de l'ordre du jour :

Règlement intérieur

Suite à l'adoption des nouveaux statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2020, un règlement intérieur a été écrit. Celui-ci est présenté à l'ensemble des membres présents.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

4^{ème} point de l'ordre du jour :

Projets pour 2020

Poursuivre notre action d'aide aux chats libres, maltraités ou abandonnés afin d'aviser et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la cause animale.

Continuer d'informer de la nécessité de stériliser les chats afin d'éviter une trop grande prolifération suivie inévitablement d'une grande misère animale.

Concrétiser la demande de Reconnaissance d'Utilité Publique.

Continuer l'amélioration de l'habitat pour le bien être des chats du refuge par la réalisation de travaux (rafraichissement des peintures, entretien du terrain, rangement,)

En cas de non reconduction de notre convention, essayer avec l'aide de la ville de Fresnes, que le refuge reste sur Fresnes ; Endroit où il a été créé. Si le refuge déménage, prévoir le meilleur aménagement possible des locaux.

Les actions et projets pour 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

Ce présent Procès-Verbal a été établi, en 3 exemplaires, pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Fresnes, le 08/09/2020

La Présidente
Mme Geneviève CARLIER

La secrétaire de séance
Mme Frédérique DESPLANQUES

